



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUILLET 2021

L'an deux mil vingt et un, le sept du mois de juillet à vingt heures,

Compte tenu de la situation sanitaire exceptionnelle liée au COVID 19 et considérant que la salle du Conseil municipal de la Mairie ne permet le respect des gestes barrières, le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Jean-Claude GAROUSTE, sous la Présidence de Didier COMBIS, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 02 Juillet 2021.

Nombre de conseillers :

- ◇ en exercice : 15
- ◇ présents : 14
- ◇ votants : 15

Présents : COMBIS Didier, JEANFREU Christiane, BOUSSIEUX Philippe, CAMPS Delphine, CANCIAN Pierre, MARTINEZ Jean-Claude, BELOTTI Magali BASTIDE Patrick, SPERANDIO Marc, VIEU Virginie, FRAICHE Jean Pierre, TAILHAN Isabelle, MALET Thierry.

Absent excusé : PERTUISET Jean François (a donné procuration à Mme JEANFREU Christiane).

Secrétaire de séance : ALARD Bruno.

Renouvellement contrat PEC KUFEL Sandrine :

Ouï Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DÉCIDE** de renouveler le contrat d'accompagnement dans l'emploi dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétence » de Madame KUFEL Sandrine pour une durée de 5 mois à compter du 1^o Août 2021 avec une durée hebdomadaire de travail de 25 h ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de travail ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

- 15 pour

Convention avec l'association Ronrons et Chatons autorisant la capture et la stérilisation de chats errants :

Ouï Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** les termes de la convention autorisant la capture et la stérilisation des chats errants entre la commune de Magrie et l'association Ronrons et Chatons, domiciliée 17, bis avenue du Lauragais 11 300 LIMOUX ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous documents relatifs à ce dossier.

- 15 pour

Avenant n°1 à la convention d'adhésion au service délégué à la Protection des Données mutualisé du CDG :

Ouï Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DÉCIDE** de prolonger par avenant n°1, la convention d'adhésion au service Délégué la Protection des Données mutualisé avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude jusqu'au 31 décembre 2021 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et toutes les pièces relatives à ce dossier.

Affiché le 13 Juillet 2021

Le Maire,

Didier COMBIS

